AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2480
FR0010501692-FS0763

23 septembre 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERIX GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 septembre 2021, la société de droit belge Abacus Group NV[1] (Franklin Rooseveltlaan 180, BE-8790 Waregem, Belgique), a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 16 septembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société GENERIX GROUP et détenir, à cette date, 1 183 064 actions GENERIX GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 21 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société GENERIX GROUP et détenir 1 099 228 actions GENERIX GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions GENERIX GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par M. et Mme Hannecart-Vande Vyvere et M. Bruno Vande Vyvere.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 637 359 actions représentant 23 916 494 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.